



## Saison #2, du budget participatif, c'est parti !

Le budget participatif, c'est cette belle idée de la démocratie directe et participative mise en actes :

les citoyens proposent et le Département les accompagne pour réaliser **LEURS** projets.

Aujourd'hui, le Département lance sa deuxième édition et vous invite à aller plus loin.

C'est toujours aussi facile : proposez vos idées de projets en ligne. Le Département vous accompagne pour les finaliser. Les meilleurs, **choisis par les Héraultais.es**, seront financés et réalisés.

Vous avez envie d'améliorer la qualité de vie de votre quartier, vous avez une idée pour mieux préserver l'environnement ou créer du lien ? Tout projet d'intérêt général est le bienvenue. Cette année, une catégorie est réservée aux jeunes.

Ce budget est pour vous. Profitez-en !

**Kléber MESQUIDA**

**Président du Département de l'Hérault**

## QUE FINANCE LE BUDGET PARTICIPATIF ?

Le Budget participatif de 1,5M€ permet de financer des dépenses d'investissement (constructions, aménagements, machines, mobilier, équipements...). Le Département ne peut prendre en charge les dépenses de fonctionnement, par exemple les salaires, les honoraires, les achats de fournitures ou de consommables des projets déposés.



[jeparticipe.herault.fr](http://jeparticipe.herault.fr)



**Département de l'Hérault**  
**Budget participatif**

Mas d'Alco. 1977 avenue des Moulins  
34087 MONTPELLIER CEDEX 4

Aide et accompagnement à l'utilisation de la plateforme  
04 67 67 76 61 / 04 67 67 68 40



## VOTRE PROJET DANS L'HÉRAULT ?

[jeparticipe.herault.fr](http://jeparticipe.herault.fr)

**BUDGET PARTICIPATIF 2021**

Direction de la Communication du Département de l'Hérault - ESOPE - Mars 2021 - © AdobeStock

[herault.fr](http://herault.fr)

SUIVEZ-NOUS SUR   



## ÉTAPE 1

➔ Jusqu'au 30 Septembre 2021

### JE PROPOSE MON PROJET

Vous déposez votre projet sur le site [jeparticipe.herault.fr](http://jeparticipe.herault.fr).



## ÉTAPE 2

### SÉLECTION DES PROJETS RECEVABLES

La commission citoyenne vérifie la recevabilité des projets.



## ÉTAPE 3

➔ De Mai à Décembre 2021

### LA FABRIQUE DES PROJETS

Une équipe d'experts étudie la faisabilité des projets recevables.



## ÉTAPE 4

➔ De Janvier à Mars 2022

### PROMOTION DES PROJETS

Les porteurs de projet font campagne pour réunir le maximum de votes.



## ÉTAPE 5

➔ De Février à Mars 2022

### JE VOTE POUR MES PROJETS FAVORIS !

Sur la plateforme [jeparticipe.herault.fr](http://jeparticipe.herault.fr)

Les Héraultais choisissent 4 projets dont 1 projet « Jeunes » et 3 projets sur 3 territoires différents.



## ÉTAPE 6

➔ Avril 2022

### BRAVO AUX LAURÉATS !

Je découvre si mon projet est lauréat.



## ÉTAPE 7

➔ Été 2022

### LES PROJETS PRENNENT VIE !

Le Département finance les projets lauréats.

# JE PROPOSE

## MON PROJET

### Qui peut proposer son projet ?

- ▶ Toute personne de plus de 11 ans résidant dans l'Hérault.
- ▶ Particulier, association ou collectif d'associations représenté par l'une d'elles, domicilié dans l'Hérault.

### Quel genre de projet ?

Les projets doivent participer à la construction de notre Hérault et respecter les critères du règlement du budget participatif (à découvrir sur [jeparticipe.herault.fr](http://jeparticipe.herault.fr)).

#### 3 catégories de projets :

- ▶ Les « **Projets de proximité** » : Ils sont plutôt géolocalisés à son quartier, à sa ville, sa communauté de communes.
- ▶ Les « **Projets Hérault** » : ils sont conçus à l'échelle du département ou de plusieurs communautés de communes.
- ▶ Les « **Projets jeunes** » : Cette catégorie est réservée aux projets portés par les 11-18 ans. Une enveloppe spéciale de 150 000€ leur est dédiée.

### Comment déposer mon projet ?

En ligne sur le site [jeparticipe.herault.fr](http://jeparticipe.herault.fr) après création d'un compte.

### POUR M'AIDER, si mon projet est recevable

**LA FABRIQUE DES PROJETS** est composée d'experts des services du Département qui examinent la faisabilité technique, juridique et financière des projets recevables.

De mai à décembre (étape 3), les déposants seront sollicités et accompagnés dans la construction de leur projet.

### POUR GARANTIR LA NEUTRALITE

**LA COMMISSION CITOYENNE** est composée de 34 membres, pour moitié de représentants d'instances consultatives et pour moitié de citoyens volontaires. La Commission citoyenne examine les projets déposés et vérifie leur recevabilité. Elle est garante du bon déroulement du budget participatif.

# JE VOTE POUR

## MES PROJETS FAVORIS

### Où prendre connaissance des projets ?

Sur le site [jeparticipe.herault.fr](http://jeparticipe.herault.fr)

Dès la mise en ligne des projets soumis au vote citoyen, chaque porteur de projet pourra mener campagne avec ses propres moyens (réseaux sociaux, affichage, relations presse ...) Un « Kit de communication » sera remis par le Département pour l'y aider.

### Qui pourra voter ?

Toute personne de plus de 11 ans résidant dans l'Hérault.

### Pour combien de projets ?

Quatre, sans ordre de priorité :

- ▶ 1 projet jeune, sans condition de localisation
- ▶ 3 projets sur 3 territoires différents : les territoires des 17 intercommunalités et le département Hérault (carte des intercommunalités à découvrir sur [jeparticipe.herault.fr](http://jeparticipe.herault.fr)).

### Comment ?

Le vote aura lieu sur Internet [jeparticipe.herault.fr](http://jeparticipe.herault.fr) après création d'un compte utilisateur.

## DÉSIGNATION DES PROJETS LAURÉATS

- ▶ **Budget alloué** : 1,5M€ pour l'ensemble des projets lauréats.
- ▶ Les projets lauréats seront ceux qui auront recueilli le plus de suffrages.
- ▶ La Commission citoyenne veillera à l'équilibre et sera arbitre en cas d'égalité.